



## REVUE DE PRESSE

**« Forêts dans l'Aisne : vers un regroupement des petites parcelles ?  
Fransylva et le Conseil Départemental proposent des solutions »**

*JUIN - JUILLET 2017*

Ohwood  
[s.gauthier@ohwood.fr](mailto:s.gauthier@ohwood.fr) - 07 86 06 58 99

# SOMMAIRE

<b>Lunion.fr</b> – Les forêts privées axonaises menacées par le morcellement .....	p3
<b>L'union</b> – Les forêts privées axonaises menacées par le morcellement .....	p4
<b>L'union</b> – Une procédure simplifiée, l'autre contraignante .....	p5
<b>L'Agriculteur de l'Aisne</b> - La prospection d'adhérents forestiers se poursuit en 2017 .....	p6
<b>Courrier picard</b> – Les forêts privées axonaises menacées par le morcellement .....	p7
<b>Courrier picard</b> – Les faits .....	p8
<b>Courrier picard</b> – Une procédure simplifiée, l'autre contraignante .....	p9
<b>L'Action Agricole</b> – Stop au morcellement des parcelles boisées .....	p10
<b>L'Ardennais</b> – Les forêts privées de l'Aisne menacées par le morcellement .....	p11

## ENVIRONNEMENT

## Les forêts privées axonaises menacées par le morcellement

**AISNE** Environ 105 000 hectares des forêts du département appartiennent à une multitude de propriétaires privés, ce qui complique à souhait la gestion des massifs.

## LES FAITS

- Dans le département de l'Aisne, 75 % de la surface forestière sont détenus par des propriétaires.
- Pour le syndicat des forestiers privés axonais, Fransylva, le morcellement des parcelles menace leur gestion durable.
- En lien avec le Département, Fransylva veut inciter les propriétaires à se regrouper. Deux procédures peuvent notamment être mises en œuvre.

La forêt couvre plus de 140 000 hectares dans le département de l'Aisne. Si on connaît évidemment les massifs domaniaux de Retz et de Saint-Cobain, on ignore souvent que 75 % de la forêt axonaise appartiennent à des propriétaires privés : pas moins de 38 000 ! Pour René Lempire, le président du syndicat des forestiers privés de l'Aisne (Fransylva), « l'obstacle majeur pour la gestion durable de ces forêts, c'est le morcellement. Plus la surface forestière est importante, plus il est facile de gérer la forêt et donc de mobiliser la ressource bois. »



**"Il faut sortir de la vision patrimoniale des forêts pour une vision économique"**

René Lempire, président de Fransylva Aisne

Pour permettre une « sylviculture durable », on considère que « l'unité forestière doit occuper au minimum 2 hectares, voire 3 à 4, selon les secteurs ». La réalité axonaise est tout autre : environ 35 000 propriétaires possèdent moins d'un hectare. Selon René Lempire, il y a urgence : « Il faut sortir de la vision patrimoniale des forêts pour une vision économique. Les propriétaires ont un vrai intérêt à regrouper leurs forêts. C'est en atteignant

une surface raisonnable qu'ils pourront à la fois simplifier la gestion de leurs parcelles et mobiliser leur bois. »

## UN MASSIF QUI VIEILLIT

En plus du morcellement, un autre paramètre pose problème.

Avec seulement 26 % de ses peuplements âgés de moins de 40 ans, la forêt privée de l'Aisne se caractérise par un « vieillissement général peu porteur pour les générations futures ».

En partenariat avec le conseil départemental, compétent en matière

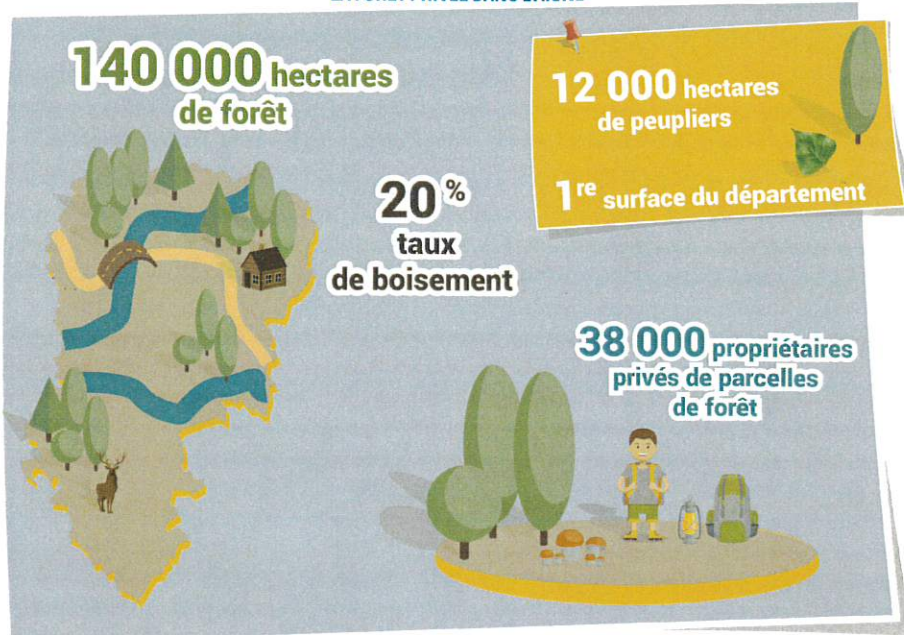
de remembrement rural, Fransylva veut donc inciter les propriétaires adhérents à son syndicat (850 dans l'Aisne) à se regrouper, d'autant que les frais de mutation (parfois supérieurs au prix de vente d'un massif) constituent un « véritable frein à

la vente du foncier forestier ».

## AVOIR DES PARCELLES « ÉCONOMIQUEMENT VIABLES »

Selon le président du syndicat forestier, « c'est l'occasion de recréer des unités forestières économiquement viables ». Une meilleure gestion permet aussi de « limiter les risques », en cas de tempête notamment. « La forêt a besoin qu'on s'occupe d'elle », souligne René Lempire. ■  
PHILIPPE ROBIN

## LA FORÊT PRIVÉE DANS L'AISNE



INFOGRAPHIE L'UNION

## UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE, L'AUTRE CONTRAIGNANTE

L'accompagnement du conseil départemental en matière de regroupement foncier repose sur deux dispositifs : Échanges et cessions d'immeubles forestiers (ECIF) et Aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAF). Avec l'ECIF (avec ou sans périmètre), les échanges ne se font qu'entre les propriétaires qui se mettent d'accord. « 80 % des frais d'échanges sont pris en charge. C'est incitatif », relève René Lempire, aux yeux duquel « il faut appuyer ce type d'initiatives ». Une procédure d'ECIF est en cours sur les périmètres des communes de Guny et Pont-Saint-Mard, dans

le Chaunois. A noter que dans le cadre d'un ECIF sans périmètre, il n'y a ni commission locale, ni enquête. Pour l'AFAF, « on prend une commune et on détermine un périmètre avec de nouvelles unités », explique Étienne Longatte, qui est animateur à Fransylva. « C'est une procédure plus contraignante que l'ECIF », reconnaît René Lempire. Les propriétaires n'ont pas la possibilité de refuser le nouveau découpage parcellaire. C'est cette voie qui a, par exemple, été retenue sur les communes d'Ostel et Chavonne, dans le Soissonnais.

sur le web  
[LUNION.FR/LARDENNAIS.FR](http://LUNION.FR/LARDENNAIS.FR)

VOUS POUVEZ RÉAGIR  
À CET ARTICLE

## Les forêts privées axonaises menacées par le morcellement

La forêt couvre plus de 140000 hectares dans le département de l'Aisne. Si on connaît évidemment les massifs domaniaux de Retz et de Saint-Gobain, on ignore souvent que 75% de la forêt axonaise appartiennent à des propriétaires privés: pas moins de 38 000! Pour René Lempire, le président du syndicat des forestiers privés de l'Aisne (Fransylva), «l'obstacle majeur pour la gestion durable de ces forêts, c'est le morcellement. Plus la surface forestière est importante, plus il est facile de gérer la forêt et donc de mobiliser la ressource bois.» Pour permettre une «sylviculture durable», on considère que «l'unité forestière doit occuper au minimum 2 hectares, voire 3 à 4, selon les secteurs». La réalité axonaise est tout autre: environ 35000 propriétaires possèdent moins d'un hectare. Selon René Lempire, il y a urgence: «Il faut sortir de la vision patrimoniale des forêts pour une vision économique. Les propriétaires ont un vrai intérêt à regrouper leurs forêts. C'est en atteignant une surface raisonnable qu'ils pourront à la fois simplifier la gestion de leurs parcelles et mobiliser leur bois.»

### Un massif qui vieillit

En plus du morcellement, un autre paramètre pose problème. Avec seulement 26% de ses peuplements âgés de moins de 40 ans, la forêt privée de l'Aisne se caractérise par un «vieillessement général peu porteur pour les générations futures». En partenariat avec le conseil départemental, compétent en matière de remembrement rural, Fransylva veut donc inciter les propriétaires adhérents à son syndicat (850 dans l'Aisne) à se regrouper, d'autant que les frais de mutation (parfois supérieurs au prix de vente d'un massif) constituent un «véritable frein à la vente du foncier forestier».

### Avoir des parcelles «économiquement viables»

Selon le président du syndicat forestier, «c'est l'occasion de recréer des unités forestières économiquement viables». Une meilleure gestion permet aussi de «limiter les risques», en cas de tempête notamment. «La forêt a besoin qu'on s'occupe d'elle», souligne René Lempire. Philippe Robin

## **Une procédure simplifiée, l'autre contraignante**

L'accompagnement du conseil départemental en matière de regroupement foncier repose sur deux dispositifs : Échanges et cessions d'immeubles forestiers (ECIF) et Aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAF). Avec l'ECIF (avec ou sans périmètre), les échanges ne se font qu'entre les propriétaires qui se mettent d'accord. «80% des frais d'échanges sont pris en charge. C'est incitatif», relève René Lempire, aux yeux duquel «il faut appuyer ce type d'initiatives». Une procédure d'ECIF est en cours sur les périmètres des communes de Guny et Pont-Saint-Mard, dans le Chaunois. A noter que dans le cadre d'un ECIF sans périmètre, il n'y a ni commission locale, ni enquête. Pour l'AFAF, «on prend une commune et on détermine un périmètre avec de nouvelles unités», explique Étienne Longatte, qui est animateur à Fransylva. «C'est une procédure plus contraignante que l'ECIF», reconnaît René Lempire. Les propriétaires n'ont pas la possibilité de refuser le nouveau découpage parcellaire. C'est cette voie qui a, par exemple, été retenue sur les communes d'Ostel et Chavonne, dans le Soissonnais.

# La prospection d'adhérents forestiers se poursuit en 2017

## SYLVICULTURE

Les adhérents de Fransylva, le syndicat des forestiers privés de l'Aisne, et de Coforaisne, la coopérative forestière de l'Aisne, se sont retrouvés en assemblée générale à Laon le 9 juin.

851. C'est le nombre d'adhérents à Fransylva Aisne comptabilisés à ce jour en progression constante depuis quelques années tout comme les surfaces qui augmentent de 37 000 ha. «*Nous communiquons de plus en plus sur les services que l'on apporte à tous nos adhérents, qu'ils aient 1 ou plus de 250 ha de bois. Nous les accompagnons sur les thématiques liées à l'eau, à l'aménagement du territoire, le juridique, l'environnement...*» a expliqué René Lempire, président du syndicat, mettant en avant la réactivité de ses agents et techniciens. «*Les adhérents bénéficient également une responsabilité civile dès leur souscription*». La communication se poursuivra et sera renforcée cette année. Et c'est la même chose au niveau national. Promouvoir le patrimoine des propriétaires privés,



augmenter le nombre d'adhérents, faire évoluer l'image du sylviculteur, et assurant le rayonnement de la forêt française en Europe et dans le monde sont les 4 axes de la nouvelle stratégie de Fransylva. C'est ce qu'a expliqué en complément Jean-Etienne Rime, administrateur de la Fédération nationale. Connaître le marché et ses prix, trouver des financements pour le reboisement, expliquer l'impact de la forêt sur l'environnement, développer des outils pour gérer et commercialiser les bois, accompagner les producteurs face aux différents aléas, sont autant de solutions détaillées par Jean-Etienne Rime avant de repartir de la communication. «*Nous devons assurer une cohérence et donner plus de poids à la forêt privée tout en préservant les différences territoriales. Mais aussi donner accès à tous les propriétaires non adhérents à nous*

rejoindre». Le message est clair, plus le syndicat aura d'adhérents, plus il sera fort, en particulier face aux contraintes administratives toujours plus contraignantes. C'est pourquoi Fransylva a élaboré un programme ambitieux pour développer des services, mobiliser les propriétaires et communiquer sur le secteur pour, notamment, intéresser les jeunes générations aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux de la forêt. Des formations sont d'ailleurs proposées par le FOGEFOR sur la gestion de la forêt.

Gaëtane Trichet



Les présidents, René Lempire et Xavier de Massary ont annoncé la création par le CRPF, d'une antenne à Soissons et ont présenté Clémence Besnard, technicienne qui sera en charge de la partie sud du département. Elle travaille sur la vulgarisation et l'expérimentation et elle est également référente peupliers.

## Stop au morcellement des parcelles boisées !

Dans l'Aisne, les parcelles boisées sont pour beaucoup très morcelées et parfois non exploitables, voire non exploitées. Ce phénomène est souvent lié à la transmission d'un patrimoine divisé en plusieurs enfants. Cela pose un problème de gestion des massifs. Ces héritiers ne gèrent plus la forêt, par manque de temps, mais aussi par éloignement de leur habitat. C'est pourquoi, la Coforaisne et Fransylva entendent revenir à des groupements de parcelles. Dans ce cadre, la Coforaisne trouverait toute sa fonction pour intervenir en lieu et place des propriétaires. «*Nos techniciens font le relais et interviennent à la demande des propriétaires à tous les stades pour l'établissement des documents réglementaires, (PSG, accès sur voie départementale, creuser un étang...), pour marquer les coupes de bois, commercialiser, et accomplir des travaux. Notre rôle*

est d'aider nos adhérents dans la meilleure gestion possible de leur forêt» a insisté Xavier de Massary, président de la Coforaisne.

### ECIF ou AFAF ?

Les deux structures forestières travaillent en partenariat avec le Conseil départemental, compétent en matière de remembrement rural afin de regrouper les parcelles. Christine Villette, du service aménagement foncier rural au Conseil départemental, a témoigné de l'accompagnement possible pour les propriétaires. Ce dernier repose sur trois procédures : l'AFAF (aménagement foncier agricole et forestier), l'ECIF avec périmètre (échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers) ou l'ECIF sans périmètre. «*Dans le cadre des ECIF, ce sont les propriétaires qui gèrent les échanges. 80 % des frais*

d'échanges sont pris en charge, c'est incitatif» a-t-elle expliqué, présentant l'exemple en cours sur les périmètres des communes de Pont-Saint-Mard et Guny. Dans le cadre d'un AFAF, «*on situe une commune et on détermine un périmètre avec de nouvelles unités. Les propriétaires n'ont alors plus la possibilité de refuser le nouveau découpage parcellaire*». Ce type de procédure est actuellement utilisé sur la commune de Chavonne. «*C'est plus lourd et plus contraignant, mais aussi plus efficace. L'AFAF simplifie les plans de gestion en place ou en attente, assure les accès à toutes les parcelles, permet la répartition des coûts des travaux...*». Pour les deux présidents Lempire et de Massary, ce regroupement de parcelles permettrait de retrouver des parcelles viables, techniquement et économiquement. A suivre donc. G.T.



Christine Villette.



Jean-Etienne Rime.



Sandrine Fenaux, chef du service juridique de l'USAA, a fait le point sur les obligations du sylviculteur employeur : l'embauche, les déclarations, les réglementations, la protection des salariés... Comme en agriculture, la sylviculture est contrainte par des lois de plus en plus sévères, voire inadaptées.



Marie-Astrid d'Hautefeuille est revenue sur le label PEFC qui signifie que de l'arbre au produit bois, tous les acteurs de la filière suivent un cahier des charges très précis. Sur les marchés privés ou publics, cette certification est gage de garantie et de confiance pour l'acheteur.

## En bref

### Les rencontres laitières du Grand Ouest à Rennes

Le CNIEL, CîlOuest, le GIS Elevages Demain, l'INRA, l'Institut de l'Elevage, Agrocampus Ouest et les chambres régionales d'agriculture de l'Ouest organisent, le 4 juillet 2017, les rencontres laitières du grand Ouest 2017 sur les enjeux et les perspectives pour les filières et les exploitations. Ces rencontres se dérouleront à Agrocampus Ouest de Rennes dans l'amphithéâtre Matagrín (Bâtiment 05).